



## **Vous avez été victime du vol de votre vélo ?**

Vous devez déclarer le sinistre au plus tôt auprès de ATM/Assurance VéloVolé.

Il vous suffit de nous faire parvenir :

- Le formulaire de déclaration de sinistre ci-joint dûment complété
- Les pièces justificatives indiquées sur le formulaire
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) pour nous permettre d'effectuer le remboursement en cas de prise en charge

A l'adresse suivante :

ATM/ Assurance VéloVolé  
CS 70440  
49004 Angers Cedex 01

Souhaitant vous apporter le meilleur service,

Veillez croire en l'expression de notre considération.

L'équipe ATM



#### 4. Pièces à fournir

- La facture originale attestant l'achat et le règlement du Cycle garantie
- La facture originale d'achat du système antivol approuvé (de type U)
- Les deux clés du système d'antivol
- La copie du bulletin d'adhésion à l'assurance
- Le récépissé de dépôt de plainte auprès des autorités compétentes
- Le certificat médical ou un témoignage en cas de vol par agression (avec copie pièce d'identité du témoin)
- La preuve du gravage en cas de vol par effraction sur la voie publique entre 21h et 7h du matin
- La copie de la facture de réparation du local ou du véhicule en cas d'effraction
- Les documents établissant la participation à la compétition
- Le présent document daté et signé aux deux endroits



La Compagnie DAS se réserve le droit de demander l'avis d'un expert ou d'un enquêteur ainsi que toute autre pièce justificative estimée nécessaire pour apprécier le sinistre.

La fausse déclaration quant aux éléments constitutifs du sinistre est constitutive d'une fraude à l'assurance qui pourra être sanctionnée civilement par la déchéance de vos garanties voire pénalement pour escroquerie à l'assurance.

**Aucune déclaration n'est acceptée par fax, ni par E-mail.**

Notre adresse pour transmettre votre déclaration en recommandé :

**ATM Assurances Vélo Volé**

Gestion des Sinistres

CS 70440

49004 ANGERS CEDEX 01

Votre conseiller vous répond du lundi au vendredi de 09h à 19h

**N° Indigo 0.825.04.08.32**

0,15 € TTC / MN

<http://www.atm-assur.com>